

# Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Catherine PROVOST, maire.

Présents : Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, Christelle DEBAIL, Martine DEJOUX, Grégory DUDON, Odile DURET, Catherine PROVOST, Yousef TAOUFIK, Julien TABOULOT, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Louis BERNARDET (a donné pouvoir à Philippe BIRON), Cécilia GAUCHARD (a donné pouvoir à Yolande VANIEMBOURG), Guillaume HERMES (a donné pouvoir à Julien TABOULOT), Daniel MARCHAND, Marina MERLE (a donné pouvoir à Christelle DEBAIL).

Secrétaire de Séance : Yolande VANIEMBOURG

<b><u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u></b>	15
<b><u>En exercice :</u></b>	15

Date de la convocation :	08/12/2023
--------------------------	------------

Date de l'affichage :	15/12/2023
-----------------------	------------

## Compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité (17 octobre 2023).

## 2023/00822 : DM n°1 – Budget principal ajustement des crédits au chapitre 12

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Energie - Electricité	-5 000,00		
60621 (011) : Combustibles	-5 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	5 000,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	1 000,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance d	4 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## 2023/00823 : Convention avec la SPA

Considérant la nécessité de se positionner sur le renouvellement de la convention de partenariat avec la SPA du Bourbonnais sise à Lusigny pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** le renouvellement du conventionnement avec la SPA du Bourbonnais de Lusigny à la condition sine qua non que l'accueil et/ou la stérilisation des chats errants de la commune soit pris en charge

**INDIQUE** que la participation de la commune est fixée à 1.10 € par habitant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

**PRECISE** que la contribution sera réglée au cours du second semestre si elle a pu être suivie d'application ; que dans le cas contraire ladite convention sera réputée caduque

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif des années concernées.

## **2023/00824 : Renouvellement de foyers sur la traversée du bourg – SDE03**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'estimation des travaux présentée pour un montant communal de 2 970 €,

**OPTE** pour un étalement sur 5 ans soit 615 € par an,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit document.

## **2023/00825 : Subvention Maison Familiale Rurale**

Madame le Maire présente une demande de subvention transmise par la Maison Familiale Rurale de Saligny sur Roudon pour un séjour scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (avec deux abstentions, Christelle DEBAIL et Grégory DUDON),

**DECIDE** d'accorder la somme de 180 €

**DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2024.

## **2023/00826 : Maintien des rythmes scolaires**

Considérant l'absence de services de transports scolaires pour les élèves des écoles du Marronnier et du Péage, Considérant que lors des différents conseils d'école depuis le retour à la semaine de quatre jours l'ensemble des acteurs, parents, instituteurs et représentants de la collectivité n'ont pas marqué d'opposition à l'organisation de la semaine de quatre jours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** le maintien de la semaine de quatre jours

**RAPPELLE** que le mercredi matin aucun accueil des élèves ne sera possible.

## **Questions diverses**

- Chemin des Dômes qui a été refait malgré qu'il ait été fait il y a huit jours
- Entretien des chemins qui ne peut se faire compte tenu des conditions météorologiques
- Entretien des arbres (élagage) qui doit se faire par les propriétaires
- Problème sur traversée au Louage Noir réparée mais une seconde apparaît. Des fossés à proximité ont par ailleurs été réalisés. Le tour des fossés, chemins et traversées sera effectué par le conseiller délégué.
- Le camion a été réceptionné
- L'emprunt ne sera finalement pas contracté ; il ne sera pas nécessaire pour cette année.
- Route de Chapeau : dangereuse, voir avec le département si des travaux sont envisagés
- Projet d'une antenne Bouygues route de Chevagnes dans un champ de la commune

Séance levée à 20h45

Pour affichage, le 15 décembre 2023